

DECISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société : A2Z CUBE

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Capital social : 1 000 euros (capital variable)

Siège social : 38 rue de Garches, 92420 Vaucresson

RCS : 951 820 224 RCS Nanterre

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril,

Monsieur Nicolas CLÉRET, demeurant 38 rue de Garches, 92420 Vaucresson, né le 05 mai 1975 à Deauville (14), de nationalité française, agissant en qualité d'associé unique de la société A2Z CUBE, a pris la décision suivante :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique décide de modifier les statuts de la Société, notamment afin de mettre à jour l'objet social, les modalités de variation du capital social, les règles de gouvernance et plus généralement l'ensemble des dispositions statutaires, conformément au texte des statuts consolidés présentés.

En conséquence, l'associé unique adopte les statuts de la Société dans leur nouvelle rédaction, lesquels sont annexés à la présente décision et déclarés définitifs.

DEUXIÈME RÉOLUTION – CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société. En conséquence, la société, précédemment dénommée "A2Z CUBE", sera désormais dénommée :

HECTORIA CAPITAL

à compter du 27 avril 2026. L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

TROISIÈME RÉOLUTION – DATE D'EFFET

L'ensemble des modifications statutaires décidées aux termes de la présente décision prendra effet à compter du 27 avril 2026.

QUATRIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au Président de la Société, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité et d'inscription modificative, notamment auprès du guichet unique opéré par l'INPI, et plus généralement, pour faire le nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Vaucresson, le 22 avril 2026

L'Associé Unique

Monsieur Nicolas CLÉRET

